

N° 136

SÉNAT

SESSION EXTRAORDINAIRE OUVERTE LE 21 DECEMBRE 1959

Annexe au procès-verbal de la séance du 23 décembre 1959.

AVIS

PRÉSENTÉ

au nom de la Commission des Lois constitutionnelles, de Législation, du Suffrage universel, du Règlement et d'Administration générale (1) sur le projet de loi, ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE, relatif aux mesures d'aide immédiate prises par l'Etat à l'occasion de la rupture du barrage de Malpasset, le 2 décembre 1959, dans le département du Var.

Par M. Léon JOZEAU-MARIGNÉ

Sénateur.

Nota. — Ce document a été publié au *Journal officiel* du 24 décembre 1959. (Compte rendu intégral de la séance du Sénat du 23 décembre 1959, page 1991, 2° colonne.)

(1) Cette commission est composée de : MM. Raymond Bonnefous, président; Fernand Verdelle, Pierre de La Gontrie, Marcel Prélot, vice-présidents; Gabriel Montpied, Etienne Rabouin, Georges Boulanger, secrétaires; Achour Youssef, Paul Baratgin, Benacer Salah, Robert Bouvard, Marcel Champeix, Maurice Charpentier, Adolphe Chauvin, André Chazalon, Louis Courroy, Jacques Delalande, Emile Dubois, André Fosset, Jean Geoffroy, Roger Houdet, Emile Hugues, Léon Jozeau-Marigné, Paul-Jacques Kalb, Waldeck L'Huillier, Pierre Marcilhacy, Marcel Molle, Léopold Morel, Louis Namy, Jean Nayrou, Paul Ribeyre, Jean-Paul de Rocca Serra, Sadi Abdelkrim, René Schwartz, Modeste Zussy.

Voir les numéros :

Assemblée Nationale (1^{re} législ.) : 464, 467 et in-8° 91.

Sénat : 125, 131, 135 (1959-1960).